



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6408

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le Préfet

Nice, le

23 NOV. 2022

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Maire,

Un porter-à-connaissance de mouvements de terrain a été transmis à la commune de Saint-Auban le 6 novembre 2015. Il contenait un zonage des risques et un règlement, permettant à la commune de délivrer sous conditions, voire de refuser, les autorisations d'urbanisme pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

Une erreur dans la carte de zonage du PAC a été constatée sur le secteur du village, qui est classé zone rouge R*, alors qu'il devrait être en zone rouge RR*.

La zone R* correspond à la présence d'au moins un aléa de mouvements de terrain (glissement de terrain, ravinement, effondrement, coulée) à risque fort tandis que la zone RR* correspond d'une part à la présence d'au moins un aléa de mouvements de terrain (glissement de terrain, ravinement, effondrement, coulée) et, d'autre part à la présence d'un aléa de chute de blocs à risque fort.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la carte de zonage modifiée et de la prendre en compte dans votre projet de plan local d'urbanisme.

Au regard du zonage de projet de PLU à notre disposition, cette modification impactera l'espace réservé n°1 pour le stationnement, en raison de l'interdiction de cet aménagement par le règlement de la zone RR*.

Monsieur Claude CEPPI
Maire de Saint-Auban
Mairie
9, place Don Jean Bellon
06850 SAINT-AUBAN

Par ailleurs, je vous informe que cette carte sera mise en ligne dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture.

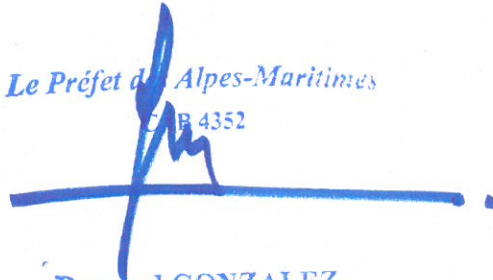
Les services de la direction départementale des territoires et de la mer et plus particulièrement le pôle risques naturels et technologiques se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

et cordialement

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CB 4352



Bernard GONZALEZ

PJ : Carte de zonage mouvements de terrain

Copie : Préfecture / bureau des affaires juridiques et de la légalité

DDTM06 / SAUP / PAP

CAPG